

Comité de Pilotage, Projet Alimentaire de Territoire

Le Comité de Pilotage se tiendra le mardi 13 novembre dans les locaux de la Communauté de Communes Loire Semène.

**Projet Alimentaire de
Territoire : Atelier 3
« Foncier – Aménagement du
territoire »**

**Projet Alimentaire de
Territoire: 2 ateliers
participatifs de rentrée !**

L'alimentation, au coeur du projet de territoire de la Jeune Loire

Dès 2010, le Pays de la Jeune Loire s'est interrogé sur le développement des circuits courts et plus largement sur celui de la consommation locale en réalisant un large diagnostic de la production, transformation, distribution et consommation sur son territoire.

Trois grands enjeux ont marqué l'action du Pays et de ses partenaires:

- Soutenir l'offre dans le développement de ses productions
- Apporter de la lisibilité aux consommateurs
- Travailler sur la distribution des produits locaux

Ainsi, dans le cadre de son précédent programme LEADER (2007-2013), le Pays de la Jeune Loire a soutenu financièrement 40 actions: création et développement de points de vente collectifs, aide aux matériels pour favoriser la transformation des produits agricoles à la ferme, amélioration des abords de ferme pour l'accueil du public, événementiels et actions de communication, structuration et développement de marchés de producteurs.

Aujourd'hui, le Pays souhaite poursuivre son rôle d'animation territoriale sur la thématique de l'alimentation, en inscrivant sa démarche locale dans le cadre d'un Projet Alimentaire de Territoire.

Un Projet Alimentaire de Territoire, qu'est-ce que c'est?

Il s'agit d'une sorte de « pacte local » qui formalise les volontés des acteurs du territoire à agir ensemble pour offrir

aux habitants les conditions d'une alimentation de qualité, issue de circuits de proximité et qui contribue à développer une agriculture rémunératrice pour les producteurs et respectueuse de l'environnement.

Si cette thématique vous intéresse et que vous souhaitez participer au projet, n'hésitez pas à prendre contact avec le Pays!



La Jeune Loire est certifiée!

La Jeune Loire est certifiée par l'AFNOR pour la qualité de son accompagnement des porteurs de projet.

Le Pays de la Jeune Loire, à la suite d'un travail de longue haleine pour se conformer aux exigences strictes du référentiel AFNOR « Accueil de nouvelles populations », a eu le grand plaisir de se voir remettre une certification de services qui témoigne du sérieux et du professionnalisme de la mission d'Accueil de porteurs de projet.

Pour plus d'informations sur la politique d'accueil de nouvelles populations du Pays de la Jeune Loire ainsi que les services qui peuvent être apportés dans le cadre de cette mission, consultez la rubrique « *Entreprendre sur le territoire* » .

Quelle organisation de la mobilité en Jeune Loire?

Le mercredi 22 mars 2017, les élus de la Jeune-Loire ont répondu présent à la « soirée mobilité » organisée par le PETR de la Jeune-Loire avec le soutien de l'ARDTA (*Agence Régionale de Développement des Territoires Auvergnats*).

La mobilité en milieu rural, un vrai casse tête.

Aujourd'hui dans les espaces ruraux et péri-urbains, la mobilité des populations repose essentiellement sur la possession et la dépendance à un véhicule individuel. En moyenne sur les territoires ruraux, le budget voiture est la deuxième dépense des ménages après leur logement et juste avant l'alimentation.

Aussi, le renchérissement annoncé des prix du carburant amène les élus locaux à réinterroger la problématique mobilité, enjeu crucial pour le développement des territoires sous peine de voir certaines communes subir une dynamique récessive.

Convaincus de l'importance du sujet, les élus de la Jeune-Loire travaillent ensemble sur cette problématique depuis 2010 avec des initiatives qui ont émergé en matière de covoiturage (aménagement d'aires de covoiturage) et la réalisation d'une [étude transport à la demande](#).

La soirée du 22 mars s'est articulée autour de la question des solutions à apporter avec la présentation d'un bouquet d'offre de mobilité reprenant de nombreuses initiatives en France. Chaque participant a pu s'imprégner de ces exemples pour les mettre en perspective avec les problématiques de la Jeune-Loire.

Dès lors, le territoire doit travailler sur la définition de

son propre bouquet d'offre avec le développement de services individualisés aux besoins du territoire.

Une réflexion s'est engagée autour de trois leviers potentiels:

1. Agir sur le réseau « transport en commun »: l'offre actuelle est insuffisante voire absente ou parfois inadaptée.
2. Activer une offre de mobilité auto-organisée relevant d'initiatives de la population (covoiturage, autopartage, autostop de proximité)
3. Diffuser une offre de mobilité pour éviter l'écueil de la méconnaissance de l'offre

Le travail d'exploration doit se poursuivre bientôt avec un nouvel atelier mobilité.

Le SCoT de la Jeune Loire approuvé !

Au terme d'un vaste travail de réflexion et d'échanges sur le territoire de septembre 2014 à février 2017, le Conseil Syndical du PETR de la Jeune Loire a approuvé à l'unanimité le Schéma de Cohérence Territoriale de la Jeune Loire le 2 février 2017. Le SCoT de la Jeune Loire permet donc de déterminer les grandes orientations d'aménagement de notre territoire et la mise en cohérence des politiques publiques pour les vingt ans à venir à savoir :

- Une structuration multipolaire qui renforce la proximité afin de conserver un développement cohérent et équilibré entre les communes

- Un modèle de développement économe en espaces naturels et agricoles
- Un développement urbain porteur de qualité et de lisibilité des paysages urbains et ruraux afin de préserver les atouts paysagers identitaires
- Une trame verte et bleue d'importance afin de préserver la biodiversité du territoire de la Jeune Loire
- Une urbanisation adaptée aux espaces « sensibles » du territoire afin de garantir un développement urbain respectueux des contraintes environnementales.

Pour plus de précisions, vous trouverez tous les documents relatifs à l'approbation du SCoT dans la rubrique Téléchargement.

Le SCOT de la Jeune Loire renforcé

Les évolutions réglementaires de ces dernières années (Grenelle, ALUR, NOTRE...) ont modifié en profondeur le droit de l'urbanisme. Les SCoT ont ainsi vu leur contenu se renforcer fortement avec une obligation d'intégrer les nouvelles dispositions réglementaires en vigueur.

En Jeune Loire, la révision du SCoT a été lancée en 2014.

Ce qui a permis au territoire d'actualiser son diagnostic et d'enrichir son projet d'aménagement et de développement durable (PADD).

Le projet de SCoT a été arrêté par les élus le 30 juin 2016. Il a ensuite fait l'objet d'une large concertation locale auprès des personnes publiques associées (Etat, collectivités

voisines, chambres consulaires...) et auprès de la population par le biais d'une enquête publique.

Grâce à la mobilisation locale et aux remarques formulées, le document a été complété et finalisé, il sera proposé à l'approbation des élus lors du Conseil Syndical du 2 février 2017.

A suivre...